

LES ÉTAPES CLÉS DE LA MISSION & RÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le compte est bon ?

1



MISSIONS PRINCIPALES DU CAC ?

- vérifier les informations financières
- exprimer son opinion sur les comptes annuels
- disposer d'un droit d'alerte et communiquer avec le Tribunal de commerce
- certifier les résultats financiers auprès de l'administration fiscale et de l'Etat
- communiquer le rapport fiscal et comptable lors de l'AG
- révéler au Procureur de la République si fraude

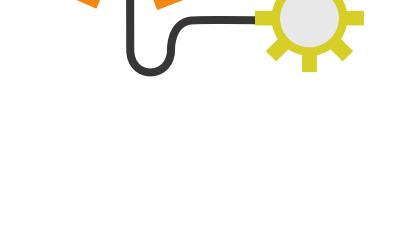
2



AUTRES MISSIONS ?

- attester des comptes intermédiaires
- se prononcer sur des comptes prévisionnels
- attester des subventions
- réaliser des audits (acquisition, comptes consolidés...)

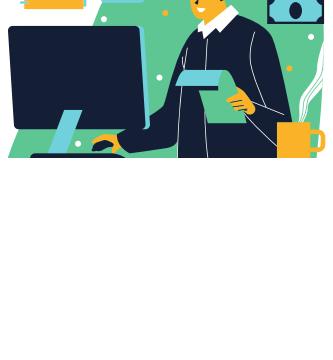
3



LES CONDITIONS DE NOMINATION ?

- inscrit à l'Ordre des commissaires aux comptes
- critère d'indépendance
- critère d'intégrité
- critère de discréption
- critère d'équité

4



LE CAC, FORMALITÉ OU OBLIGATION ?

Que cela soit pour une SA, SARL ou SAS, la nomination d'un commissaire aux comptes peut être obligatoire quand l'entreprise dépasse certains seuils.

5



DURÉE D'UN MANDAT DE CAC ?

Depuis la loi Pacte de mai 2019, le Code de commerce prévoit la possibilité de limiter la durée du mandat à 3 exercices lors d'une désignation volontaire par une société (cela doit être stipulé dans la lettre de mission). A défaut de précision le mandat sera d'une durée de 6 exercices.